



Réf. Farde e-Assemblées : 2425539

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/10/2021

**Objet :** Jeunesse - Subside extraordinaire nominatif de 200.000,00 EUR à l'asbl "Jeunesse à Bruxelles". - Convention

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl "Jeunesse à Bruxelles" afin de mener à bien les travaux et les acquisitions d'équipements (Héliport, Mariakerke, Combreuil);

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Jeunesse à Bruxelles" pour fixer les conditions et modalités d'octroi de ce subside;

Considérant les crédits disponibles à l'article 76110/52252 du budget extraordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Jeunesse à Bruxelles" sont approuvés.

Annexes :

[AEI/Convention Jeunesse à Bruxelles \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)